



Illustration : Le Pape Léon XIV à Paris le 25 septembre 2026

Extrait de la treizième conférence du cycle «Facteurs de santé pour l'organisme social»

Dornach, 10 juillet 1920

Rudolf Steiner – [GA198](#)

2e édition (en langue allemande)

Éditions Anthroposophiques Romandes - 2021

Traduction : Jean-Marie Jenni

« (...) J'ai devant moi la quatrième mouture éditée en 1917 par Peter Beck, père jésuite, du *Traité de philosophie aristotélicienne et scolastique à l'usage des hautes écoles et de l'enseignement personnel* d'Alphonse Lehmen^[1], un père jésuite lui-aussi. La première édition date de 1899. J'aimerais lire ce qui se trouve à la page 8 dans l'introduction qui concerne l'esprit de cette philosophie, c'est-à-dire son esprit authentiquement catholique. Il est écrit :

« Il ressort facilement, de ce qui a été dit, comment il faut comprendre le principe de la *liberté absolue de la science*. Ce principe concède à chacun le droit de défendre toute idée sans que celle-ci ne soit menacée d'opposition par une quelconque école. La liberté n'est cependant pas sans limite. *L'école de l'Église a le droit de condamner une opinion philosophique si celle-ci est en contradiction avec l'enseignement révélé ou que les déductions qu'on peut en tirer conduisent à une telle contradiction*. Nous stipulons comme démontré que l'enseignement ecclésial est institué par Dieu avec la tâche d'interpréter et de protéger la révélation divine. Avec cette tâche, ce doit lui être octroyé immédiatement. Car, pour accomplir sa tâche, l'enseignement de l'Église doit être mise dans le pouvoir d'expliquer le vrai sens de la parole divine et de réfuter les fausses interprétations. Par conséquent, si l'opinion d'un philosophe ou d'une école philosophique attaque directement ou indirectement le vrai sens du contenu de la révélation, l'école de l'Église a le pouvoir de condamner l'erreur et de le faire savoir publiquement.^[1] »

Voilà donc l'introduction d'un livre de philosophie ! Et qu'est-ce aussi que tout l'esprit des considérations que nous nourrissons aujourd'hui ? Cet esprit manifeste celui de la parole de Paul « Non pas moi, mais le Christ en moi ». Grâce au fait que le Christ vit en nous, un élément spirituel est éveillé en nous, et c'est par le fait d'être traversés par l'esprit du Christ que nous sommes en capacité de nous relier au cosmos. Nous avons souvent parlé de l'importance de ce mystère du Golgotha, et nous en parlerons encore plus en détail demain. Or, il fallait que le Christ fasse comprendre une chose aux êtres humains pour montrer comment puiser la vérité dans l'esprit divin. Il suffit de se rappeler d'une autre de ses paroles divines, et toute la direction est donnée, c'est : « **Mon règne n'est pas de ce monde** » ; cela signifie que le règne, dont le Christ veut donner l'envol en l'être humain, ne doit pas être érigé sur cette Terre. Il doit être érigé grâce au **chemin que l'être humain doit trouver** entre ce monde et le monde supra-sensoriel.

Mon règne est d'un autre monde qui n'est pas ce monde sensoriel. Or qui a commis le plus grand nombre de péchés contre cette parole du Christ ? C'est celui qui a prétendu qu'un règne est fondé sur cette Terre, un règne dont le centre est à Rome, un règne qui agit avec des conseils physiques et des décisions physiques, un règne qui est complètement de ce monde, un règne qui prétend devoir répandre de quelque manière la vérité christique. Or **comme le règne du Christ n'est pas de ce monde il n'est certainement pas à Rome**^[2]. Nous voulons indiquer ainsi que l'être humain d'aujourd'hui doit comprendre que tout ce qui est de ce monde est contraire au règne du Christ, qu'il est contraire au Christ de vouloir reformuler aujourd'hui une vérité en disant : « Par conséquent, si l'opinion d'un philosophe ou d'une école philosophique attaque directement ou indirectement le vrai sens du contenu de la révélation, l'école de l'Église a le pouvoir de condamner l'erreur et de le faire savoir publiquement ». C'est-à-dire que l'Église dispose ! C'est la raison pour laquelle ce livre n'apparaît pas comme ce doit être le cas d'un livre d'anthroposophie sous la responsabilité d'une personnalité qui atteste que ce qu'elle défend ne se fonde que sur **son** sens de la vérité liée à l'esprit. Au contraire il paraît sous le titre : *Traité de philosophie aristotélicienne et scolastique à l'usage des hautes écoles et de l'enseignement personnel*, 4^e édition 1917, un titre qui laisse ensuite clairement voir son lien avec une corporation qui octroie le droit d'imprimer : imprimatur Fribourg, Thomas, Archevêque. Donc **nous ne sommes pas en présence de la parole d'une personnalité, mais de celle d'une corporation** séculaire auprès de laquelle il faut aller requérir le droit d'imprimer ce qui est reconnu comme étant compatible avec les vérités de ce monde !

On ne peut pas être lâche aujourd'hui, il faut avoir le courage de défendre le vrai christianisme et non celui de façade. Nous vivons à une époque qui a sombré dans la catastrophe parce que les êtres humains ont fait suffisamment preuve de lâcheté pour ne pas exposer extérieurement ce qui pourtant vit plus ou moins en eux intérieurement. Notre catastrophe est d'origine spirituelle, comme nous l'avons souvent répété. **Et nous n'en sortirons pas si nous ne nous tournons pas vers l'esprit de la vérité qui cherche, dans la vision de l'esprit, la force qui elle seule, et non une autorité ecclésiastique^[iii], octroie le droit d'imprimer (l'imprimatur). »**

Rudolf Steiner

[Caractères gras S.L.]

Notes

^[i] *Alfons Lehmen* S.J. 1847-1910 : L'ouvrage cité a été publié avec de nombreuses rééditions de 1904 à 1906. Freiburg i. Br. Rudolf Steiner en parle encore le 22 août 1920, voire GA199.

Notes de la rédaction

^[ii] Il n'en n'est pas autrement aujourd'hui avec le fonctionnement de l'État, des médias mainstream, de certaines institutions qui dans les faits organisent des chasses aux sorcières, par exemple la MIVILUDES (en France), etc.

^[iii] Et il n'est certainement pas non plus présent du fait de l'existence sur le plan physique de certaines autres institutions (par exemple au Goetheanum).

^[iiii] **Pour rappel, au XXIème siècle encore, le Vatican condamne fermement l'anthroposophie et interdit formellement aux catholiques d'y adhérer.**

Certes, le Vatican n'a pas publié de nouvelle condamnation officielle ou de document magistériel visant spécifiquement et nommément l'anthroposophie au XXIe siècle.

Mais la raison en est simple : sur le plan doctrinal, **le jugement de l'Église catholique sur l'anthroposophie est scellé depuis plus d'un siècle**. Le Saint-Office (devenu le Dicastère pour la Doctrine de la Foi) a tranché définitivement par un décret du **18 juillet 1919**, interdisant formellement aux catholiques de faire partie de la Société anthroposophique de Rudolf Steiner ou de lire ses ouvrages, qualifiant sa gnose d'incompatible avec la foi.

Ce décret de 1919 n'a **jamais été réformé ni adouci**. En droit canonique, une interdiction totale de ce type reste le socle de référence.

C'est pourquoi, même au XXI^e siècle, l'Église n'a pas besoin de publier de nouveaux décrets spécifiques : l'incompatibilité de l'anthroposophie avec la foi catholique est jugée comme **totale et définitive** depuis cette date. Tout catholique qui adhère aux conceptions de Rudolf Steiner se place de lui-même en rupture avec le dogme de l'Église.

Précision historique importante : sur le plan strictement textuel, le décret vise explicitement **les doctrines théosophiques** au sens large. L'anthroposophie, qui venait de se séparer de la théosophie en 1913, y est incluse par l'Église par extension doctrinale.

Nous mentionnons la formulation du décret (ou réponse) du Saint-Office du **18 juillet 1919** tout d'abord en latin puis en français (portant la date de rédaction du 16 juillet et approuvé par le pape Benoît XV le 17 juillet) qui **condamne fermement les doctrines théosophiques** et interdit formellement aux catholiques d'y adhérer ci-dessous :

Source : https://catholiclibrary.org/library/view?docId=/Magisterium-OR/AAS_011_1919.html;chunk.id=00000635

Suprema S. Congregatio S. Officii 317

DUBIUM DE THEOSOPHISMO

Feria IV die 16 iulii 1919

In plenario conventu habito ab Emis ac Rmis Dominis Cardinalibus in rebus fidei et morum Inquisi toribus Generalibus, proposito dubio :

« An doctrinae, quas hodie theosophicas dicunt, componi possint cum doctrina catholica ; ideoque an liceat nomen dare societatibus theosophicis, earum conventibus interesse, ipsarumque libros, ephemerides, diaria, scripta legere »

Idem Emi ac Rmi Domini, praehabito DD. Consultorum voto, respondendum decreverunt :
Negative in omnibus.

Et feria V die 17 eiusdem mensis, Ssmus D. N. D. Benedictus

Div. Prov. P P . XV, in solita audientia R. P. D. Assessori S. O. impertita, relatam sibi Emorum Patrum resolutionem approbavi et publicari mandavit .

Datum Romae, ex aedibus S. Officii, die 18 iulii 1919.

A. Castellano, *Supremae S. G. S. Off. Notarius.*

SACRA CONGREGATIO CONSISTORIALIS

||

UN DOUTE SUR LA THÉOSOPHIE

Vendredi 16 juillet 1919

Lors d'une réunion plénière des cardinaux de Rome et des Inquisiteurs généraux de Rome pour les questions de foi et de mœurs, un doute fut soulevé :

« Les doctrines dites théosophiques aujourd'hui sont-elles compatibles avec la doctrine catholique ? Et, par conséquent, est-il permis d'adhérer à des sociétés théosophiques, d'assister à leurs réunions et de lire leurs livres, revues, journaux et écrits ? »

Les mêmes cardinaux de Rome, après avoir reçu le vote des consultants, décrétèrent de répondre :

Négativement en tous points.

Et le vendredi 17 juillet, le Très Saint Père Benoît XV, Div. Prov. P. P. XV, lors de l'audience habituelle accordée au R.P.D. Assessor du S.O., J'ai approuvé la résolution des Pères qui m'a été rapportée et j'en ai ordonné la publication.

Fait à Rome, depuis les bâtiments du Saint-Office, le 18 juillet 1919.

A. Castellano, Notaire du S.G.S. Off. Suprême.

(NDLR : À bon entendeur salut. Nous prions dès lors les personnes de confession catholiques qui, par inadvertance, prennent connaissance de la présente page, à se soumettre au décret romain et à obéir. Le magistère romain leur interdit notamment de poursuivre toute lecture sur le site web d'orientation anthroposophique www.soi-esprit.info. Qu'on se le dise).

Pour quelles raisons notamment, l'anthroposophie est-elle condamnée par l'Église catholique ?

Gemini (qui est l'Intelligence artificielle de Google et est donc susceptible d'erreur) donne ce 25 septembre 2026 les réponses suivantes, sans que nous n'ayons eu accès à ce stade aux sources. Ces arguments nous semblent vraisemblables.

Les raisons doctrinales de la condamnation (selon « Gemini » - Septembre 2026)

Si le décret est laconique, les documents de travail et les analyses théologiques de l'époque explicitent les **erreurs philosophiques et théologiques majeures** que l'Église condamne dans la gnose de Steiner :

- **La réincarnation et le karma** : Steiner intègre les concepts orientaux de réincarnation et d'évolution successive des âmes. Pour l'Église, cela attaque directement la Révélation chrétienne qui affirme le caractère unique de la vie humaine, la mort, le jugement immédiat et la résurrection de la chair (« Il est réservé aux hommes de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement » — Hébreux 9, 27).
- **La dissociation entre Jésus et le « Christ cosmique »** : L'anthroposophie enseigne que Jésus de Nazareth n'était qu'un homme hautement évolué qui a "reçu" l'entité spirituelle du Christ lors de son baptême. L'Église y voit une résurgence des hérésies gnostiques des premiers siècles (comme le docétisme ou le nestorianisme). Elle

réaffirme le dogme de Chalcédoine : Jésus est le Christ, vrai Dieu et vrai homme, dès sa conception.

- **Le salut par la connaissance (Gnose) :** Pour Steiner, l'être humain se sauve lui-même en développant ses facultés occultes et sa "science de l'esprit" pour accéder aux mondes invisibles (les annales akashiques). L'Église condamne cette vision comme un pélagianisme spirituel : le salut ne vient pas d'un effort de connaissance humaine, mais est un don gratuit (la grâce) de Dieu, obtenu par le sacrifice du Christ sur la Croix.
- **Le panthéisme et le polythéisme déguisés :** L'anthroposophie peuple le cosmos d'entités spirituelles, de hiérarchies angéliques réinterprétées et de forces de la nature (lucifériennes et ahrimaniennes) avec lesquelles l'homme doit composer. L'Église rejette cette cosmologie qu'elle considère comme incompatible avec le monothéisme chrétien et la théologie de la Création .

Puisque le décret officiel est une simple sentence, les raisons théologiques et philosophiques détaillées par Gemini (réincarnation, Christ cosmique, gnose) devraient se trouver dans d'autres types de documents de l'Église (peut-être dans les rapports internes du Saint-Office (Vota) conservés dans les Archives historiques du Dicastère pour la Doctrine de la Foi au Vatican. Ils sont accessibles aux chercheurs et historiens avec l'autorisation du Saint-Siège). Peut-être sont-elles aussi consignées dans des articles et analyses du Jésuite Giovanni Busnelli (<https://seminarioudine.infoteca.it/ricerca/dettaglio/manuale-di-teosofia/79820>).

Remarque : **L'Église catholique assimile aussi l'anthroposophie avec le Nouvel Âge** dans son document « *JÉSUS-CHRIST LE PORTEUR D'EAU VIVE* »

(https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/interelg/documents/rc_pc_interelg_doc_20030203_new-age_fr.html), alors que l'anthroposophie est radicalement inconciliable et antinomique avec le New Age et ses représentations plus ou moins grotesques, délirantes et fantaisistes (par exemple les doctrines d'Alice Bailey).

Le public, nombre d'institutions, d'intellectuels et de journalistes font des amalgames grossiers entre ces diverses conceptions, car il y est question de part et d'autre, notamment et par exemple, de la réincarnation et du karma... mais selon une compréhension et des démarches de connaissance qui n'ont strictement rien à voir les unes avec les autres.

Ajoutons que selon l'éclairage que donne l'anthroposophie, l'humanité n'entre absolument pas, au contraire, dans « l'âge du Verseau » qui est le Nouvel Âge (il s'agit d'une mystification des mouvements du New Age selon lesquels l'ère des Poissons serait sur le point de faire place à la nouvelle ère (en anglais New Age) du Verseau, en ce début du troisième millénaire). Pour mieux comprendre en quoi nous n'entrons absolument pas dans l'âge du Verseau ou New

Age : <https://www.soi-esprit.info/articles/483-vivons-nous-les-commencements-de-lere-des-poissons?>

Bref, cette « réflexion chrétienne sur le "Nouvel Âge" » issue du CONSEIL PONTIFICAL DE LA CULTURE - CONSEIL PONTIFICAL POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, intitulée « *JÉSUS-CHRIST LE PORTEUR D'EAU VIVE* », mélange sans vergogne en une grande soupe indifférenciée des conceptions et pratiques dont certaines sont on ne peut plus opposées les unes aux autres. Il nous est difficile de savoir si ceci est intentionnel dans le but de discréditer

Le courage de défendre le vrai christianisme et non celui de façade

Écrit par : Rudolf Steiner

tout ce qui s'éloigne peu ou prou de la doctrine catholique quitte à mentir et à salir (ce qui n'est pas chrétien du tout...) ou si ce mélange témoigne simplement de la paresse, de l'inconséquence ou de l'incompétence des auteurs de ce texte (ce qui n'est guère chrétien non plus).